



e.p.s.m.d. de l'Aisne

**Établissement Public de Santé Mentale  
Départementale de l'Aisne**

**02320 PREMONTRE**

**CAHIER des CLAUSES PARTICULIERES**

**(C.C.P.)**

**FOURNITURE DE COMBUSTIBLE BIOMASSE POUR  
LA SAISON DE CHAUFFE 2017-2018**

## **ARTICLE 1 : objet du marché**

Le présent marché a pour objet la fourniture de combustible pour la chaufferie biomasse de l'hôpital de Prémontré.

## **ARTICLE 2 : durée du marché**

Le présent marché est conclu pour la saison de chauffe 2017-2018. Les dates prévisionnelles de début et de fin sont 1<sup>er</sup> octobre 2017 et 31 mai 2018. Ces dates peuvent varier en fonction des conditions climatiques.

## **ARTICLE 3 : quantité**

- Quantités consommées, fournies à titre indicatif :
- 2013-2014 : 2222 tonnes
  - 2014-2015 : 2862 tonnes

## **ARTICLE 4 : caractéristiques du combustible**

- Composition :
- 40% de plaquettes forestières
  - 40% de broyat de bois d'emballage (classe A)
  - 20% de broyat de connexe de menuiserie et de plaquettes paysagères
- Qualité de bois demandée :
- Humidité moyenne de 40%, minimum 25% et maximum 50%
  - PCI moyen de 2,8
  - Granulométrie 50\*50\*80 mm maximum pour au moins 90% de l'approvisionnement, la granulométrie ne devra pas dépasser 50\*50\*200 mm
  - Taux de poussières inférieur à 5% du poids total. Est considéré comme poussière tout élément (fines d'humidité inférieure à 20%) traversant un tamis de maille de diamètre 2 mm.
  - Taux d'impuretés inférieur à 0,1 % du combustible
  - Taux de cendres de bois inférieur à 3% du poids brut livré en moyenne sur l'année

## **ARTICLE 5 : livraisons**

Les livraisons sont à réaliser par camion benne à fond mouvant de 90 m3.

L'Epsmd de l'Aisne donne mandat à son exploitant de chauffage, la société IDEX ENERGIES, pour engager directement en son nom les commandes auprès du fournisseur de bois et refuser les livraisons jugées non conformes.

## **ARTICLE 6 : développement durable**

Le combustible devra provenir d'un rayon de 100 km autour de Prémontré.

La plateforme pour l'assemblage du combustible devra également être située dans un rayon de 100 km autour de Prémontré.

## **ARTICLE 7 : gestion des cendres sèches et humides**

Hors marché (à la charge de l'exploitant de chauffage).

## **ARTICLE 8 : prix du marché**

Le combustible sera facturé à la tonne.  
Le prix sera ferme.

## **ARTICLE 9 : facturation**

Les factures seront adressées à l'adresse suivante:  
Epsmd de L'Aisne  
Direction des Services Économiques, Logistiques et Techniques  
02320 PRÉMONTRÉ

## **ARTICLE 10 : délai de paiement**

50 jours à compter de la réception de la facture

## **ARTICLE 11 : pénalités**

Tous les coûts financiers résultant d'une livraison de combustible non conforme (dégâts matériels, recours à une énergie de substitution, etc.) seront à la charge du titulaire du marché.